

Programme Investissement Croissance

entrée en vigueur le 1^{er} avril 2020



**Présentation Webinaire FADQ et MAPAQ
Chaudière-Appalaches**

19 Janvier 2021

Denis Bérubé

Adjoint à la directrice au financement
Centre de services de Sainte-Marie



**La Financière
agricole**

Québec 

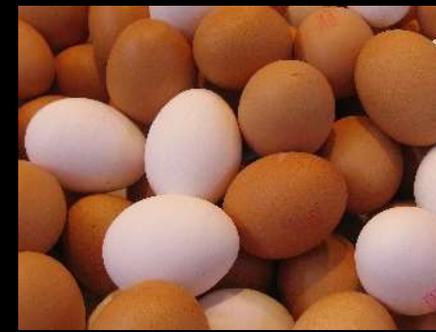
Plan de la présentation

1. **Programme investissement croissance (PIC)**
2. **Volet 1 : Appui croissance**
3. **Volet 2 : Appui croissance plus**
4. **Volet 3 : Valorisation agroenvironnementale des terres en culture**
5. **Volet 4 : Jeunes entrepreneurs**
6. **Tableau résumé du Financement admissible et de l'aide financière disponible**
7. **Autres produits FADQ pour la relève**

Mise en garde : cette présentation est un résumé du PIC, pour plus de détails sur l'admissibilité ou pour toutes questions, consultez un conseiller en financement. Merci

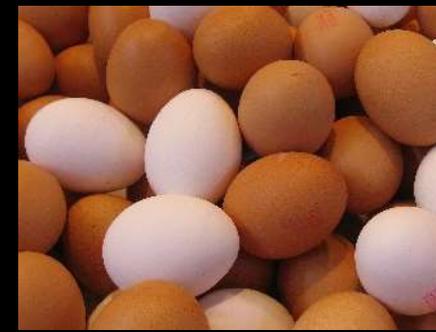
Programme investissement croissance (PIC)

- ◆ Aide financière sous forme de **subvention à l'investissement**, conditionnelle à l'octroi d'une garantie de prêt offerte par *La Financière agricole*
- ◆ Ce programme est offert à l'ensemble des entreprises agricoles et agroalimentaires sous **4 volets**
 1. Volet 1 : Appui croissance
 2. Volet 2 : Appui croissance plus
 3. Volet 3 : Valorisation agroenvironnementale des terres en culture
 4. Volet 4 : Jeunes entrepreneurs



Volet 1 – Appui Croissance

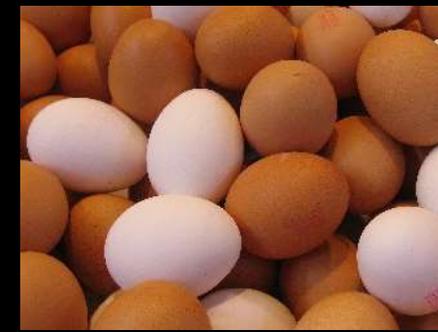
- ◆ Offert spécifiquement aux :
 - Entreprises sous gestion de l'offre, incluant l'acériculture
- ◆ Financement admissible :
 - **Investissement jusqu'à 300 000 \$**
- ◆ Aide financière (subvention)
 - **10 % des investissements admissibles**



Volet 1 - Appui Croissance

Projets admissibles

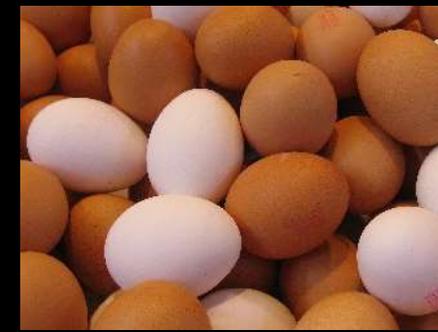
- ◆ Construction, rénovation ou amélioration d'un bâtiment
 - Sauf si lié à l'hébergement humain ou principalement administratif
- ◆ Achat d'équipements de production et de machinerie non autotractée
- ◆ Achat de machinerie autotractée visée pour l'alimentation des animaux
 - Financement admissible limité à 50 % du montant financé
 - Ration totale mélangée automotrice



Volet 1 - Appui Croissance

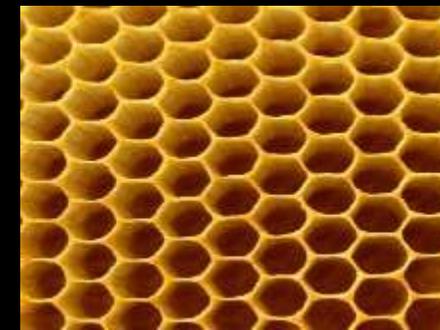
Projets admissibles

- ◆ Acquisition initiale d'animaux reproducteurs
 - Projet de démarrage ou d'augmentation d'unités productives
- ◆ Mise aux normes :
 - Bien-être animal, production biologique, norme californienne pour le plomb dans la production acéricole, etc.
- ◆ Projet agroenvironnemental
 - Gestion des fumiers, des carcasses, des eaux usées



Volet 2 – Appui Croissance Plus

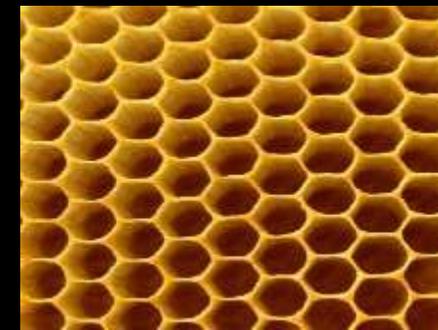
- ◆ Offert à :
 - Entreprises autres que celles sous gestion de l’offre et en acériculture
- ◆ Financement admissible :
 - Investissement jusqu’à 600 000 \$
- ◆ Aide financière (subvention)
 - 10 % des investissements admissibles



Volet 2 – Appui Croissance Plus

Projets admissibles

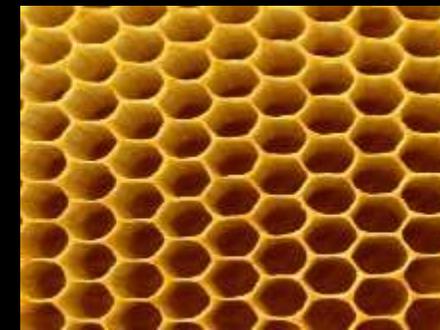
- ◆ Construction, rénovation ou amélioration d'un bâtiment
 - Sauf si lié à l'hébergement humain ou administratif
- ◆ Achat d'équipements de production et de machinerie non autotractée
- ◆ Achat de machinerie autotractée visée pour la réalisation d'opérations culturales ou l'alimentation des animaux
 - Financement admissible limité à 50 % du montant financé
 - Moissonneuse-batteuse, récolteuse automotrice, faucheuse automotrice, fourragère automotrice, arroseuse automotrice, ration totale mélangée automotrice



Volet 2 – Appui Croissance Plus

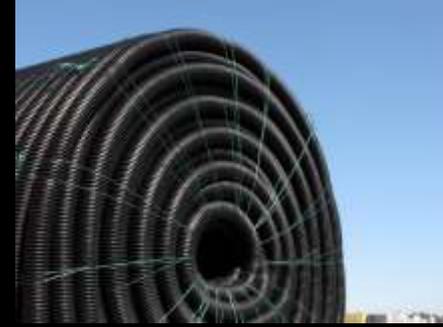
Projets admissibles

- ◆ Acquisition initiale d'animaux reproducteurs
 - Projet de démarrage ou de croissance des unités productives
- ◆ Acquisition initiale de plants pérennes (arbre à noix, bleuet, framboisier, pommier, vigne, etc.)
- ◆ Mise aux normes :
 - Bien-être animal, production biologique, etc.
- ◆ Projet agroenvironnemental
 - Gestion des fumiers, des carcasses, des eaux usées, des pesticides, lutte intégrée, etc.



Volet 3 – Valorisation agroenvironnementale des terres en culture

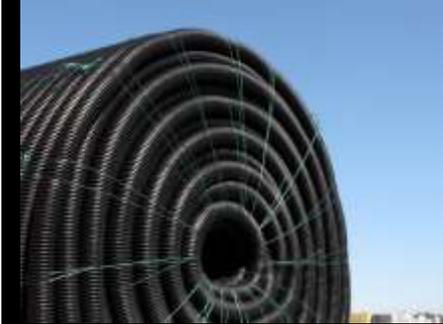
- ◆ Offert à :
 - Ensemble des entreprises agricoles et agroalimentaires
- ◆ Financement admissible :
 - **Investissement jusqu'à 200 000 \$** visant la réalisation de travaux de valorisation agroenvironnementale des terres en culture
- ◆ Aide financière (subvention)
 - **10 % des investissements admissibles**



Volet 3 – Valorisation agroenvironnementale des terres en culture

Projets admissibles

- ◆ Drainage de surface ou souterrain
- ◆ Chaulage correcteur (nécessite un avis agronomique)
 - Sol minéral : pH tampon $\leq 6,7$ et pH eau $\leq 5,9$
 - Sol organique : pH tampon $\leq 6,2$ et pH eau $\leq 5,3$
- ◆ Remise en culture de terres en friche
- ◆ Nivelage, sous-solage
- ◆ Projet agroenvironnemental
 - Haie brise-vent, zone tampon, gestion de l'eau (avaloir, marais filtrant, etc.)



Volet 4 – Jeunes entrepreneurs

◆ Offert à :

- Entreprise agricole et agroalimentaire qui est détenue à **100 % par des personnes âgées d'au moins 18 ans et n'ayant pas atteint l'âge de 40 ans**

et

- Dont une des personnes s'est **qualifiée relève agricole** en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole depuis moins de 5 ans



Volet 4 – Jeunes entrepreneurs

- ◆ **Financement admissible :**
 - **Investissement jusqu'à 300 000 \$**
- ◆ **Aide financière (subvention)**
 - **15 % des investissements admissibles**



Volet 4 – Jeunes entrepreneurs

- ◆ Les fins admissibles sont identiques à celles des autres volets
- ◆ L'achat de terres s'ajoute comme fin admissible uniquement pour les jeunes entrepreneurs
- ◆ Les jeunes entrepreneurs peuvent également bénéficier des 3 autres volets
- ◆ Les jeunes sans formation reconnue sont également admissibles



Fins non admissibles au programme

- ◆ Consolidation de prêts
- ◆ Achat de quota
- ◆ Remplacement d'un actif par un même actif
- ◆ Charges d'exploitation courantes



Programme Investissement Croissance - Les 4 volets

| | Volet 1 | Volet 2 | Volet 3 | Volet 4 |
|---|---|----------------------------------|--|---------------------------------|
| | Appui Croissance | Appui Croissance Plus | Valorisation agroenvironnementale des terres en culture | Jeunes entrepreneurs |
| Financement admissible | 300 000 \$ | 600 000 \$ | 200 000 \$ | 300 000 \$ |
| Aide financière | 10 \$ / 100 \$ | 10 \$ / 100 \$ | 10 \$ / 100 \$ | 15 \$ / 100 \$ |
| | Maximum 30 000 \$ | Maximum 60 000 \$ | Maximum 20 000 \$ | Maximum 45 000 \$ |
| Période de versement | 3 ans (deux versements par année) | | | |
| Financement total admissible | 800 000 \$ soit 600 000 \$ pour les volets 1, 2 et 4 et 200 000 \$ pour le volet 3 | | | |

Arrimage avec les programmes du MAPAQ

- ◆ PSI – Bien-être animal et efficacité énergétique
- ◆ Drainage
- ◆ Prime-vert
- ◆ Autres

Autres produits FADQ pour la relève

- ◆ Subvention de capital à la relève (temps plein ou partiel)
- ◆ Produits d'assurances agricoles et de protection du revenu
- ◆ Rabais de contribution à l'ASRA et à l'assurance récolte
- ◆ Protection contre la hausse des taux d'intérêt
- ◆ Prêt levier et appui capital relève
- ◆ Formule Vendeur-Prêteur
- ◆ Accompagnement, référencement et rôle-conseil au démarrage d'entreprise



Merci de votre attention!



Avez-vous des questions ?

